Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/11/2026

N/Réf. :	**BXL30015_767_PUN**
Gest. :	**GM/CL**
V/Réf. :	**2043-0081/12/2026-420PU**
Corr DPC:	**Catherine LECLERCQ**
NOVA :	**04/PFU/2047409**

BRUXELLES. Place de la Liberté
(= ensemble formé par la place de la Liberté, classé comme site)
PERMIS UNIQUE : Régularisation de la taille de 2 ptérocaryers
Demande de BUP – DPC du 29/10/2026

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 29/10/2026, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 04/11/2026, concernant la demande sous rubrique.

La demande concerne la mise en conformité de la taille drastique de deux arbres de la place de la Liberté. Les arbres en question, deux ptérocaryers, présentaient un état sanitaire fortement dégradé ainsi que des risques de chute de branches susceptibles de compromettre la sécurité des personnes fréquentant la place.



© Google Earth



Sit. actuelle - extr. de la demande

Pour la CRMS, l'examen de cette demande ne peut se limiter aux dégradations observées sur les deux arbres concernés et ayant donné lieu à des tailles drastiques. Il doit s'inscrire dans une approche globale tenant compte de l'état sanitaire et des conditions de développement de l'ensemble des arbres de la place.

Les ptérocaryers existants, plantés en 1978 sur le terre-plein central, présentent en effet un système racinaire essentiellement superficiel qui s'est développé dans un sol pauvre, artificialisé et localement fortement compacté, et qui avait d'ailleurs contribué au soulèvement et à la dégradation des revêtements de la place avant son réaménagement. Pour rappel, les rapports de la Ville de Bruxelles des 8 mars 2021 et 16 mai 2022[1] (joints à la demande de PU n° Nova 1861167) constataient déjà, avant le réaménagement du site, que les ptérocaryers présentaient un état sanitaire, mécanique et physiologique moyen à mauvais et qu'ils avaient été fragilisés par les tailles sévères antérieures, responsables de plaies, d'altérations du bois et de faiblesses structurales. Cette dégradation s'est poursuivie à la suite des travaux réalisés en 2025. La présente demande ainsi que les constats formulés dans le rapport[2] de la Direction du Patrimoine culturel du 25 septembre 2025 vont dans ce sens : ce rapport conclut à la non-viabilité de 5 des 13 arbres situés sur le terre-plein central de la place.

L'étude de la Ville de Bruxelles de 2022[3] déconseillait le maintien de tous les ptérocaryers, leur densité trop importante ne permettant pas leur plein épanouissement. Elle formulait deux recommandations : soit conserver environ 50 % des arbres en améliorant fortement leurs conditions de développement, solution techniquement possible mais difficile, coûteuse et incertaine à moyen et long termes ; soit les remplacer, dans le cadre d'un projet global, par une essence adaptée au site et à ses contraintes, en assurant des conditions de plantation propices au développement et à l'épanouissement des nouveaux arbres. L'avis de la CRMS relatif au réaménagement de la place défendait également une variante de replantation avec une essence mieux adaptée aux conditions de croissance offertes par le contexte de la place classée, en déconseillant des arbres de 1ère grandeur[4].

Au vu de l'évolution récente et compte tenu des résultats des rapports précités, la Commission estime nécessaire que la Ville de Bruxelles procède à une actualisation de l'évaluation phytosanitaire approfondie de l'ensemble des arbres situés sur la place, y compris ceux qui paraissent actuellement en meilleur état, afin de préciser leur état sanitaire, mécanique et physiologique, leurs perspectives de maintien et les risques de rupture ou de chute de branches. Cette actualisation apparaît d'autant plus nécessaire que l'étude de 2021[5] précisait que son diagnostic traduisait l'état des arbres au moment de sa réalisation et que sa durée de validité ne pouvait raisonnablement être supérieure à deux ans.

Soucieuse de garantir une présence arborée durable et cohérente, la CRMS demande, dans tous les cas, que les interventions de renouvellement s'inscrivent dans une approche globale et coordonnée, plutôt que dans une succession de remplacements isolés ou échelonnés dans le temps, lesquels installeraient durablement une disparité d'âges et de gabarits, au détriment de la cohérence et de la lisibilité de la composition paysagère. Le calendrier des interventions devra être établi en fonction des

[1] ApiTrees srl, *Étude de stabilité et diagnostic sanitaire d'arbres d'alignement sur le territoire de la Ville de Bruxelles*, étude réalisée pour la Ville de Bruxelles, diagnostic du 18 février 2021, rapport rédigé le 8 mars 2021, 21 p.
ApiTrees srl, *Étude de faisabilité : Exploration racinaire des arbres en vue du réaménagement de la Place de la Liberté*, étude réalisée pour la Ville de Bruxelles, explorations racinaires en avril 2022, rapport rédigé le 16 mai 2022, 34 p. Étude réalisée en sous-traitance avec Gaëtan Comes (Mon Arbre) pour la prospection racinaire
[2] DPC - Rapport de visite de la Place de la Liberté – 04-09-25 – diagnostic visuel de l'état sanitaire des Pterocarya fraxinifolia
[3] Op. cit.
[4] BXL30015_707_PUN_Place_Liberte.pdf
[5] Op. cit.

conclusions de l'étude phytosanitaire actualisée. Il importe de permettre la reconstitution d'un ensemble arboré cohérent et de limiter la multiplication des chantiers successifs.

En outre, le choix des essences et les conditions de plantation devront offrir de réelles garanties de pérennité et être adaptés aux contraintes du site et du milieu urbain. Il importera de ne pas reproduire les difficultés rencontrées avec les ptérocaryers existants. Les nouveaux arbres joueront un rôle structurant dans le paysage de la place, en harmonie avec sa composition architecturale, tout en procurant l'ombrage nécessaire à cet espace public. La Commission préconise à cette fin de privilégier des arbres de deuxième grandeur. Elle recommande, par exemple, le recours à un cultivar inerme de *Gleditsia triacanthos*, tel que *Sunburst*, dont le gabarit, le port, le feuillage léger, la croissance rapide et la tolérance à des contraintes urbaines en feraient un choix particulièrement approprié pour la place de la Liberté.

Un tel projet permettra de concilier les enjeux climatiques et patrimoniaux : lutter contre les îlots de chaleur par une végétalisation durable et la création de zones d'ombre, tout en valorisant le patrimoine végétal et en préservant la lisibilité de la composition paysagère et architecturale du site classé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

B. MORITZ
Vice-Président

c.c. à : CLeclercq@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; twauters@urban.brussels